Je travaille dans un lycée. On nous interdit de fumer alors que c'est dehors

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 22 mai 2009

Je travaille dans un lycée. On nous interdit de fumer alors que c'est dehors et que les élèves n'ont pas le droit de passer derrière les cuisines puis pour eux c'est interdit de passer par là donc je vous demande si nous fumeurs nous avons le droit de fumer puisque personne, à par nous, passe

Merci de me donner une solution pour pouvoir fumer en règle

Réponse :

Le rédacteur du décret, pour des raisons d'exemplarité vis-à-vis des élèves, a décidé que l'interdiction, dans un lycée, viserait l'ensemble des lieux contenus dans son enceinte, qu'ils soient couverts ou à l'air libre.

Pour ceux qui souhaitent fumer, il ne reste donc que la possibilité de demander l'autorisation de sortir de l'établissement ou de demander une aide au sevrage tabagique temporaire.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac